

CONDITIONS PARTICULIERES DE PARTICIPATION A L'EVENEMENT WINE PARIS 2027

Article 1. Définitions

L'Evènement : WINE PARIS 2027

WINE PARIS est un salon professionnel exclusivement dédié aux producteurs et distributeurs de boissons. Les Producteurs, Négociants, Coopératives et Distributeurs désignent uniquement des sociétés commercialisant des vins, spiritueux, cidres, bières ou d'autres boissons.

Les dates : du 15 au 17 Février 2027

L'Organisateur : la société **WINE PARIS VINEXPO PARIS**, au capital de 270 000 €, dont le siège social est situé 17 quai du Président Paul Doumer – 92400 Courbevoie, immatriculée au RCS de Nanterre sous le n° 842 680 845

N° ORIAS : 23001771

Le Site : PARIS EXPO PORTE DE VERSAILLES

Article 2. Dispositions Spécifiques « REBOOKING »

Ce salon n'inclut pas de rebooking.

Article 3. Dispositions spécifiques de participation WINE PARIS (hors zones Be Spirits et Be No)

- **10 avril 2026** : date limite d'inscription pour bénéficier d'une priorité de réattribution de l'emplacement 2026 (sauf changement de hall imposé par l'Organisateur)
- A partir du **11 avril 2026** :
 - o Les attributions se feront selon le principe de « Premier arrivé, Premier servi »
 - o Aucune annulation, ni réduction de surface ne sera possible
- **15 octobre 2026** : fin de possibilité d'annuler la commande d'aménagement de stand
- **Validation d'inscription** : dès paiement du **premier acompte de 40% à réception de la facture**
- **Les exposants du Hall 1** devront démonter leur stand dans les **24h** à la fin de l'Evènement

Article 4. Assurances

Le formulaire d'attestation d'assurances signé par votre compagnie d'assurances est à retourner à l'Organisateur de l'Evènement pour obtenir, sur demande expresse, l'annulation / le remboursement de l'offre d'assurance Risques locatifs-Dommages aux biens soit par courrier à l'adresse de l'Organisateur figurant à l'article 1 soit par email à l'adresse de contact suivante : support-paris@vinexposium.com

Article 5. Données à caractère personnel

Conformément à l'article 29 des Conditions Générales de Participation, le Client peut exercer ces droits à tout moment en s'adressant à l'Organisateur par courrier à l'adresse suivante : WINE PARIS VINEXPO PARIS, Wine Paris 2027 - 17 quai du Président Paul Doumer – 92400 Courbevoie – FRANCE ou par email à l'adresse suivante : privacy@vinexposium.com

Article 6. Implantation

Les Clients sont obligatoirement implantés dans la zone correspondant à leur pays, région de production ou typologie de produit pour Be Spirits afin d'offrir aux visiteurs une expérience maximale. Certaines zones se remplissant rapidement, les Clients premiers inscrits sont prioritaires. Une fois la zone remplie, toute demande d'inscription ne pourra être acceptée et sera placée sur liste d'attente.

En raison de la croissance continue de l'Evènement et des ajustements nécessaires chaque année (notamment les changements de halls), aucune commercialisation sur plan n'est possible.

L'implantation prend en compte de nombreux paramètres : dimensions des stands, nombre de faces ouvertes, provenance géographique, normes de sécurité, nombre de producteurs par région, etc.

L'ordre de priorité pour l'implantation est le suivant :

1. Les contraintes techniques des halls
2. Les interprofessions et pavillons nationaux
3. La date d'inscription
4. La taille des surfaces
5. Les contraintes techniques du stand
6. Le nombre de faces ouvertes

Article 7. Ateliers et Publi Conférences

Le thème de l'atelier ou publi-conférence (masterclass, prise de parole, Academy, etc.) doit être communiqué par le Client à l'Organisateur au plus tard deux mois avant l'ouverture de l'Evènement. En l'absence de réception du thème de l'atelier ou publi-conférence dans ce délai, ce dernier sera considéré comme annulé et facturé dans les termes prévus à l'article 2.4.2 des conditions générales de vente des outils de communication.